

Migros fait la loi

Toute velléité de régler un problème religieux au niveau national a l'effet d'une allumette près d'un baril de poudre. **ad**

Les questions religieuses marquent de leur empreinte l'histoire constitutionnelle de la Suisse. L'Etat fédéral s'est construit en 1848 à l'issue de la guerre du Sonderbund entre cantons catholiques et protestants. La révision totale de la Constitution de 1874 fut largement influencée par le *Kulturkampf*. Pendant longtemps, celle-ci s'est distinguée, un peu tristement, par une profonde méfiance à l'égard de certaines pratiques religieuses en prévoyant l'interdiction des jésuites et de l'abattage rituel israélite. Dernier vestige du climat tendu entre confessions, la disposition constitutionnelle interdisant l'érection d'évêchés sans l'approbation de la Confédération n'a été abrogée qu'en 2001.

La doctrine juridique décline la liberté religieuse en deux volets: d'une part, l'aspect individuel permet au citoyen de choisir et de pratiquer la religion de son choix (art. 15 Cst); d'autre part, l'aspect institutionnel oblige l'Etat à garantir la paix religieuse, notamment dans la manière dont il aménage ses relations avec les

communautés religieuses. Ce deuxième pan demeure la chasse gardée des cantons, parfois historiquement liés à une confession (art. 72 Cst). Le Tribunal fédéral est la seule autorité qui s'aventure sur ce terrain miné. Comme le montrent deux arrêts récents, il fait preuve de tout l'équilibre d'un funambule. Les parents d'une jeune élève musulmane peuvent invoquer leur liberté religieuse pour refuser d'envoyer leur fille aux cours de natation, ceux-ci ne revêtant pas une importance particulière dans le programme scolaire (ATF 119 Ia 178). En revanche, une enseignante ne saurait porter le voile islamique sans violer la neutralité confessionnelle que lui impose son statut particulier (ATF 123 I 296). Les jugements se révèlent aussi plus cocasses: la sécurité routière impose au motard sikh de porter un casque malgré les préceptes religieux (ATF 119 IV 260)!

L'actualité rouvre ponctuellement le débat politique sur le fait religieux. L'onde de choc de l'assassinat de

continue en page 3

Dans ce numéro

La révision de la loi sur les armes sous le feu des opposants.
page 2

Le Conseil fédéral sous-estime les risques du travail de nuit et du dimanche pour les jeunes employés.
page 4

Reportage au Jura bernois. Camille Bloch à Courtelary.
page 5

Ainsi s'achève le drame de la Banque cantonale vaudoise.
page 6

Un livre fait ses adieux à la FTMH.
page 7

Le Feuilletton de Anne Rivier.
page 8

Signes religieux

La fédération des coopératives Migros autorise le porte du voile à l'une de ses employées. La décision du géant orange met à mal la souplesse et le pragmatisme du fédéralisme suisse.

*Lire ci-dessus
et édito en page 3*

La loi à bout portant

L'accord de Schengen prévoit des contrôles sévères sur le commerce et l'usage des armes à feu. La révision de la loi en cours suscite l'opposition des amateurs de tir et de chasse.

Dans les vieux archétypes de l'identité suisse, le tir et la possession d'armes à feu gardent une place importante. «Tout Suisse naît soldat» disait-on autrefois. La détention d'une arme de guerre à la maison reste le symbole de ce vieil état d'esprit. De plus, sans compter les armes militaires, les particuliers détiennent plus de 1,2 million d'armes à feu, pour le tir sportif, la chasse, la collection ou pour... rien du tout, parce qu'on a hérité un jour d'une arme rangée quelque part à la cave ou dans une armoire.

La législation suisse est très libérale. Rien de plus facile que d'acheter une arme. Un permis d'acquisition est bien nécessaire, mais, dans de nombreux cantons, il s'agit d'une simple formalité administrative et les ventes entre particuliers sont libres. Il n'existe aujourd'hui aucun fichier des

armes à feu. Il y a trois ans Ruth Metzler proposa une révision de la loi sur les armes qui prit peu à peu de l'ampleur, lorsqu'il devint clair que notre législation n'était pas compatible avec les accords de Schengen qui prévoient des contrôles beaucoup plus serrés.

Une révision qui tombe mal

Aujourd'hui deux points font débat dans le projet de révision. Tout d'abord, lors de l'acquisition d'une arme, il sera nécessaire de démontrer un besoin: être membre d'une société de tir, affiliation à une association de chasseurs, etc. Ensuite lors d'une succession, les héritiers devront faire une demande d'acquisition d'armes s'ils se retrouvent en possession d'un fusil. La loi ne dit pas ce qui devra se passer si la demande est refusée. Les associations concernées, ProTell, le lobby des posses-

seurs d'armes et la Diana (ChasseSuisse) sont opposées à ces deux points et menacent d'appeler au rejet des accords de Schengen.

La question de l'héritage est anecdotique, mais l'introduction d'une clause du besoin est un vrai casus belli pour les puissants groupes de pression de l'armement individuel. La commission de politique extérieure du Conseil d'Etat a cédé et propose de conserver le système actuel pour les tireurs sportifs, les chasseurs et les collectionneurs, autrement dit quasiment tout le monde! La commission correspondante du National, elle, n'a pas cédé et recommande le vote du projet présenté par le Conseil fédéral. La session de décembre 2004 des chambres fédérales marquera le point de départ des débats parlementaires.

Le calendrier de cette révision tombe plutôt mal. La grande criminalité sera peu touchée par ces mesures. Elle ne se fournit pas en Suisse. Depuis les guerres des Balkans et la chute du bloc communiste, de grandes quantités d'armes de tout calibre sont disponibles sur les marchés officieux à des prix défiant toute concurrence. Sur Internet, une Kalashnikov pour *sniper* avec trépied et viseur laser se vend à vingt dollars! Et pour les fous se livrant à des tueries collectives comme celle du parlement de Zoug, la détention à domicile d'armes de guerre offre une puissance de feu substantielle.

Naturellement, les juristes mandatés par Protell ou Diana prétendent que la législation actuelle est tout à fait compatible avec Schengen. Mais un oui du peuple à Schengen est une option stratégique fondamentale qui commande la vie politique de ces prochains mois. Dans cette perspective, la révision de la loi sur les armes n'est pas des plus urgentes. Lorsque Schengen aura été accepté, il sera bien assez tôt pour se faire préciser par Bruxelles nos obligations en la matière.

Nouvelles rues bernoises

Malgré sa réputation de lenteur, Berne se développe. Une nouvelle station de chemin de fer sera mise en service le 12 décembre près du Wankdorf où les sportifs trouveront bientôt un nouveau stade. Cela impose la création et le baptême de deux places et de six rues. Dans un quartier qui consacre déjà des rues à la Suisse centrale et à son histoire, ainsi qu'une place au Général Guisan, les nouveaux noms interpellent. Il y aura une place pour le pacifiste au drapeau blanc Max Daetwyler et une autre pour la fillette engagée (*Verdingkind*) Rosalia Grützner-Wenger qui est devenue écrivaine. Sur les six nouvelles rues, quatre porteront les noms de femmes, dont deux socialistes: Anny Klawa-Morf (1894-1993, entre autres, fondatrice des Faucons rouges à Berne (voir Pierre Jeanneret, *Dix grandes figures du socialisme suisse*, n° 2, Parti socialiste vaudois 1992) et Marie Boehlen, militante infatigable des droits de la femme. Il y a aussi la première doctoresse des écoles Ida Hoff et la libraire Rosa Neuenschwander qui fut la première conseillère en formation professionnelle pour les filles. Les deux hommes sont le pasteur Klaus Schadelin, qui fut aussi municipal bernois représentant le parti Jeune Berne qui a précédé les Verts, ainsi que le maître secondaire René Gardi plus connu comme auteur de récits de voyage et grand connaisseur de l'Afrique. N'oublions pas que Berne a déjà un chemin Gertrud-Kunz, que l'on surnommait la mère des réfugiés, et un chemin Carl-Lutz, le consul qui a sauvé la vie de nombreux Israélites hongrois. Tous les héros ne sont pas des militaires ou des hommes d'Etat.

cfp

jg

Le voile de la caissière zurichoise

Le compartimentage territorial et politique de la Suisse est l'objet de critiques répétitives. Il suffit de quelques kilomètres pour franchir une frontière invisible et que changent les règles de l'organisation scolaire ou sanitaire, de la fiscalité, du maintien de l'ordre comme si, au pas d'un cheval, on franchissait des fuseaux horaires.

Mais ce cloisonnement critiqué a ses vertus. Il fait obstacle à la propagation des émotions politiques irrationnelles. Ce qui émeut Genève ne touche pas Saint-Gall, et réciproquement. Les sujets, qui dans les États unifiés sont un problème national amplifié, ne sont souvent en Suisse qu'un problème cantonal ou local de faible écho. Ainsi, malgré une forte immigration musulmane, nous n'avons pas jusqu'ici connu un

débat suisse sur le port du voile à l'école. Les directeurs d'établissement règlent les cas en tenant compte de l'environnement et surtout de l'intérêt des jeunes filles. Dans le même esprit, l'école a presque partout accepté de scolariser les enfants de clandestins. Cette souplesse n'empêche pas d'être ferme et intransigeant sur d'autres points. Pas acceptable que les jeunes musulmanes soient dispensées de certains cours, par exemple, de gymnastique, de même que les médecins hospitaliers ne sauraient admettre que des maris viennent surveiller l'auscultation de leur femme. Pas acceptable non plus qu'une enseignante donne ses cours «en voile». Ce n'est pas une discrimination que d'exiger le respect d'une règle commune, même non écrite.

En donnant une portée nationale à la décision zurichoise d'autoriser une employée pendant son travail, en contact avec le public, de porter le voile, Migros a failli casser les bienfaits du compartimentage helvétique. Heureusement la direction s'est rapidement reprise. Il sera tenu compte à chaque fois des circonstances, des appréciations locales.

Cette prudence pragmatique dans les comportements et les décisions publiques ne signifie pas que le débat et le combat d'idées sont à bannir. Il faut distinguer le champ de la tolérance sociale du champ des convictions personnelles et de l'engagement. Rien ne doit retenir la critique qui dénonce dans le voile un machisme, asservissant la femme, jugée impure par nature. L'islam n'a d'ailleurs pas l'exclusivité de cette image

de la femme. On la retrouve dans les autres religions du Livre. L'histoire inquisitoriale et consistoriale du christianisme l'illustre. Et dans certains plaidoyers sur la tolérance, il y a comme la mauvaise conscience d'un passé récent. Ou d'une doctrine non encore révisée.

La société est divisée entre deux exigences contradictoires. D'une part, une recrudescence des affrontements entre les croyances et les idéologies, d'autre part le souci que l'État et les décideurs respectent la proportionnalité et les circonstances locales. Mais l'État ne pourra tenir ce rôle nouveau qu'à une condition, celle de son impartialité. Or celle-ci sera suspecte tant qu'il n'y aura pas une franche séparation de l'Église et de l'État. En Suisse, avec des variables cantonales, cette condition n'est pas remplie. *ag*

Voile islamique (suite)

Théo van Gogh aux Pays-Bas s'est propagée en Allemagne et en Suisse alémanique. Pour prévenir d'autres actes de haine, des voix respectables réclament une formation des imams. Mais, une intervention de la Confédération ne paraît pas envisageable sans modification constitutionnelle préalable.

Migros, entreprise symbole, joue avec le feu par un effet d'annonce pervers: en communiquant avoir autorisé une employée à porter le voile, la direction zurichoise du géant orange voulait faire passer un message de tolérance. Patatras: certains responsables locaux, notamment romands, se sont engouffrés dans la faille pour annoncer une pratique plus restrictive dans leurs

magasins. La difficile pesée des intérêts entre le respect du sentiment religieux des employées et les problèmes que pose sa manifestation vis-à-vis des autres femmes mérite des réponses aussi circonstanciées que celles du Tribunal fédéral (cf. encadré ci-contre).

Toute velléité de régler un problème religieux au niveau national a l'effet d'une allumette près d'un baril de poudre. Le réflexe fédéraliste marche à fond, tant vis-à-vis de la Berne politique que de la Zurich économique. Voilà qui permet sans doute d'éviter les solutions à l'emporte-pièce. Mais qui a parfois l'inconvénient de susciter un réflexe pavlovien à l'échelon du pays: la position de l'autruche. *ad*

Migros comme l'Etat

On a souvent dit de Migros qu'elle était un État dans l'État. Tout comme l'État doit préserver la paix religieuse, Migros s'est engagée à entretenir un climat de tolérance dans ses entreprises.

Convention collective nationale de travail pour la communauté Migros (2003-2006)

Art. 16.2: «les entreprises veillent à ce que soit entretenu un climat de respect mutuel et de tolérance entre collaboratrices et collaborateurs visant à empêcher tout préjudice ou discrimination pour des raisons dues au sexe, à l'âge, à l'origine, à la race, à l'orientation sexuelle, à la langue, à la position sociale, au mode de vie, aux convictions religieuses, philosophiques ou politiques des collaboratrices et des collaborateurs».

Cynisme et mauvaise foi

Le Conseil fédéral minimise les risques du travail de nuit et du dimanche pour les jeunes employés. Il ignore ainsi les garde-fous de la législation européenne.

Après le personnel de la vente, ce sont les jeunes travailleurs dès 18 ans que le Conseil Fédéral veut mettre au travail le dimanche. Pour faire avaler une modification de la loi sur le travail (LTr) abaissant l'âge en dessous duquel les jeunes employés ne peuvent, sauf exceptions libéralement accordées par les cantons et la Confédération, travailler ni le dimanche, ni la nuit, le gouvernement s'appuie sur deux arguments bancals: la santé, qu'il ne serait pas nécessaire de protéger, et l'harmonisation européenne.

Son message admet les nuisances du travail de nuit; mais comment pourrait-il faire autrement? Il reconnaît aussi qu'il est spécialement nocif pour la santé des jeunes travailleurs et des apprentis, par nature inexpérimentés, donc plus exposés aux accidents de travail. Le Conseil fédéral évoque certes une étude de l'Unité multidisciplinaire de santé des adolescents du CHUV à Lausanne, montrant que leur état de santé est moins bon que celui des jeunes du même âge en formation scolaire (école de maturité, école profes-

sionnelle à plein temps, etc...), mais prétend que la modification prévue n'aurait aucun effet aggravant, ce qu'a contesté Annemarie Tschumper, l'une des auteurs de l'étude, dans le *St-Galler-Tagblatt* et le *Bund*. Le projet de Joseph Deiss prend sciemment le risque d'une dégradation de la santé des jeunes qui travaillent, au risque de déprécier un peu plus l'image de l'apprentissage. La flexibilité du travail est à ce prix.

La fermeté européenne

L'autre argument, la compatibilité avec les normes européennes, ne convainc pas non plus. Certes, le droit européen protège les jeunes travailleurs seulement jusqu'à 18 ans. En revanche, contrairement au droit suisse du travail qui, même dans sa version actuelle, permet de larges exceptions, la Directive 94/33 (CE) relative à la santé des jeunes au travail interdit totalement le travail de nuit entre minuit et 4 heures (sauf pour les marins-pêcheurs, le personnel soignant, les artistes et les forces de l'ordre). De plus, elle impose des conditions drastiques au travail des

jeunes de 22 heures à minuit et de 4 heures à 7 heures (encadrement spécifique, protection particulière de la santé). L'harmonisation proposée n'est donc qu'une harmonisation à la carte des seules règles européennes qui arrangent le patronat.

Le Conseil fédéral promet une ordonnance comportant des mesures de protection des jeunes travailleurs. Mais une première consultation de ce texte en 2002 (ordonnance 5 de la LTr) n'a abouti à rien, à cause de l'opposition des cantons alémaniques et des milieux patronaux, qui faisaient de l'abaissement de l'âge de protection un préalable à toute amélioration des mesures en faveur de la santé. La protection de la santé des jeunes au travail est ainsi entre les mains d'une législation hypothétique, aux soins d'un Conseil fédéral qui ne s'est jusqu'à présent pas signalé par sa bienveillance envers les salariés. La fin de l'interdiction de travailler la nuit et le dimanche dès 18 ans, elle, est bien là. jcs

Etude SMASH 2002
www.umsa.ch

Vaud

Secondos intégrés

Dans le canton de Vaud, les étrangers de la seconde génération ont un niveau de formation équivalent à celui des autochtones. Ils se sont intégrés sans peine à la société où ils sont nés. Les différences sont en revanche très importantes et fort contrastées pour les nouveaux arrivés. Ainsi les Allemands, les Britanniques et les Étatsuniens ont une formation supérieure pour 70 à 84 % d'entre eux, soit nettement plus que les Suisses (30 %). En revanche, seuls 2,5 % des Portugais sont de niveau supérieur.

Fuite dans les franchises

Pour atténuer la progression des primes d'assurance maladie, les assurés vaudois adultes sont toujours plus nombreux à opter pour la franchise maximale de 1500 francs. Ils sont maintenant 26,2 % à faire ce choix, alors qu'ils n'étaient de 2,6% lors de l'entrée en vigueur de la LAMAL en 1996.

SCRIS, *Numéros*, n° 5 2004.

at

Zurich

Rébellion sur la Goldküste

Les habitants de la Goldküste n'ont pas la réputation d'être prompts à descendre dans la rue. Sur la rive dorée du lac de Zurich, tout manifestant se fait assez vite cataloguer comme dangereux *Chaot*. Pourtant, depuis quelques mois, sa population bat le pavé. Ce printemps, mille personnes se sont rassemblées à l'initiative du parti radical pour manifester en faveur de la construction du stade du Hardturm (et surtout pour conspuer le droit de recours des associations environnementales et ses défenseurs rouges et verts). Dans les rangs des militants: Rolf Doerig, PDG de *swiss life*, tout guilleret à l'idée de participer à «sa première manifestation». Le 13 novembre, ce sont 2500 personnes qui ont manifesté, cette fois sur la Place Fédérale (occupée deux semaines auparavant par les syndicalistes d'Unia...), pour protester contre l'approche aérienne sud de l'aéroport de Zurich, qui perturbe les nuits de la riche banlieue. Là encore, l'adversaire est socialiste: à l'appel des partis bourgeois, c'est Moritz Leuenberger qui a été livré à la vindicte «populaire». A quand une police anti-émeute à Meilen? jcs

Le rêve microtechnique

La question jurassienne occupe à nouveau l'actualité.

Contre l'avis négatif du gouvernement, le Grand Conseil jurassien a validé l'initiative «Un seul Jura» lancée par le Mouvement autonomiste, qui demande au Conseil d'Etat de présenter une offre d'intégration dans le canton et de partage de la souveraineté au Jura bernois.

Cette initiative suit de près le mandat confié à l'Assemblée interjurassienne de plancher sur une nouvelle entité à six districts.

Le statut particulier, accordé cette année par le canton de Berne, prévoit de son côté un Conseil régional élu par le peuple avec des compétences dans les domaines de la culture et des langues.

Par ailleurs, une réforme administrative va réunir en un seul cercle les trois préfectures actuelles (Courtelary, Moutier et la Neuveville).

Voici la première étape d'un voyage à travers le Jura bernois. Et les enjeux où s'inscrivent les événements récents.

Depuis Bienne, le train escalade le *Taubenloch* (les gorges de la Suze). Tunnel et viaducs ouvrent la piste entre deux parois serrées. Arrivée à Sonceboz-Sombeval, la voie se partage en deux. L'une remonte vers Tavannes et Moutier, par le Col de Pierre Peruis, l'autre s'étire jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Les villages s'empilent au milieu des prés et des champs. Les vaches flânent derrière le courant électrique. Le train file tout droit jusqu'à Courtelary, 1120 habitants. Sans s'arrêter aux petites haltes de Corgement, par exemple, et ses 1500 résidents qui viennent d'accepter la construction d'une nouvelle école primaire. Ou de Cortébert qui recherche sur le Net des locataires pour ses appartements vides.

Les chocolats Camille Bloch se dressent à la sortie de la commune. Cacao et noisettes débarquent par le chemin de fer, Ragusa et Torino repartent par la route. L'usine domine le village et sa préfecture. Courtelary donne son nom à l'un des trois districts du Jura bernois. Celui de la Neuveville, le plus petit (5 500 habitants) collé au lac de Bienne et celui de Moutier à deux pas de Délémont s'amoncellent en strates et couches disloquées, prêtes à se métamorphoser en royaume microtechnique.

Le réseau de la précision

En 2002, Tornos risque la faillite. Moutier lance un SOS désespéré. Maxime Zuber, socialiste et autonomiste, syndic de la ville, mène la résistance. Il apostrophe la Confédération, charitable avec Swissair mais intransigeante avec la fabrique de tours automatiques. Une fois la société sauvée - via des capitaux étrangers - on constitue un

groupe de réflexion, présidé par Rolf Bloch, sur l'avenir économique de la région. Car d'autres entreprises se portent mal et le chômage empire (de 2002 à 2003, on compte mille emplois de moins pour 50 000 habitants). Le Jura bernois, pas moins que le reste de la région, vit de manufactures et d'exportations. Tout le contraire du Plateau et des agglomérations tournées vers le tertiaire, qui évolue dans l'univers allégé des services, des savoirs et de la communication. Malgré des finances publiques déficitaires, il faut investir dans les transports, la formation, la recherche, avec des aménagements administratifs et fiscaux revitalisant l'horlogerie ou l'industrie des machines.

Le *think tank* imagine un réseau de la précision. Elargi à l'ensemble de l'Arc jurassien, de la Vallée de Joux à Bâle, il doit resserrer un tissu industriel riche mais éparpillé, où chaque commune s'enorgueillit de son lot de PME. Seul le rassemblement des forces peut aboutir au succès. La périphérie, vécue comme un malheur, doit se convertir en ressource. La nouvelle politique régionale de la Confédération pourrait faire merveilles. Elle encourage en effet les projets affranchis des contraintes territoriales autour d'un objectif fédérateur. La microtechnique justement, vantée par quelques Jurassiens de renom, à l'image de Xavier Comtesse, directeur de l'antenne romande d'*Avenir Suisse*. Oui, un horizon commun au lieu de l'éclatement actuel. Neuchâtel prête à plonger dans le Léman, le canton du Jura attiré par Bâle et le Jura bernois replié à défaut sur Bienne. La compétition nationale et internationale dicte la marche à suivre: rappro-

chements stratégiques pour atteindre la taille critique nécessaire et concentration sur des produits spécifiques.

Une entreprise phare

Sur la route, en direction de Saint-Imier, Camille Bloch fait corps avec Courtelary, depuis 1935. Terroir idéal où cultiver le goût des spécialités haut de gamme contre l'anonymat des plaques au lait. Au milieu des montagnes, le chocolat trouve sa niche. Le pays du chronomètre fond dans la douceur. Il faut autant de méticulosité pour monter une montre que pour tailler une barre de Ragusa.

Daniel Bloch, héritier de l'entreprise avec son frère Stéphane, confirme l'attachement au vallon. La mobilité, en rail ou voiture, via Internet ou satellite, rapproche la banlieue montagnarde des masses urbaines convoitées, en Suisse et ailleurs. Et comble pour l'heure le déficit d'une main-d'œuvre locale volatile. En revanche, il observe la déliquescence du vallon. Les services publics et privés deviennent précaires. La qualité de la vie se dégrade. Même si Courtelary rénove à grands frais sa petite gare.

Plutôt étrangère à la question jurassienne, la famille Bloch entretient de bonnes relations avec les autorités bernoises. C'est dans ce cadre qu'elle assume sa responsabilité d'employeur et d'ambassadeur de la région dans le monde. Une marque suisse, enracinée à Courtelary, dans le vallon de Saint-Imier. L'appartenance cantonale compte moins que l'essor économique de l'Arc jurassien. Père et fils parlent la même langue. Surtout parce que le développement de Camille Bloch mise sur un Jura bernois dynamique et compétitif. *md*

Ultime escarmouche

Tout drame doit trouver sa fin, si possible digne, sobre, ouvrant sur l'avenir. Ainsi s'achève le feuilleton politico-financier de la Banque cantonale vaudoise. En revanche, longues suites pénales et civiles à prévoir.

La Commission d'enquête parlementaire (CEP), qui a travaillé pendant plus d'une année avant de déposer un gros rapport au printemps dernier, a bien contribué à calmer le jeu, en tirant des conclusions qui ouvrent sur l'avenir. Ainsi, après une succession d'événements marquants - le refus salutaire de la privatisation de la BCV et la révélation de la situation désastreuse de la banque à fin 2001, la chute de Gilbert Duchoud en 2002 et la recapitalisation en catastrophe, l'audit Arthur Andersen en 2002 et le rapport Paolo Bernasconi en 2003 - voici le rapport de la CEP, étayé et serein.

Fonctionnaire interdit

La commission formule une douzaine de recommandations, inscrites en juillet dernier dans une initiative législative déposée par les quinze députés membres de la CEP. Dans son rapport de juin dernier, le Conseil d'Etat peut se contenter d'en prendre acte quand elles sont déjà réalisées ou ne le concernent pas; et il y souscrit avec plus ou moins d'empressement quand elles préconisent des mesures à prendre. A une exception près: l'exécutif vaudois, qui nomme le président et trois des sept membres du conseil d'administration de la BCV, se refuse à faire entrer dans cet étroit cénacle «un membre de l'administration cantonale», comme le souhaite la CEP.

On comprend sans peine la réticence du Conseil d'Etat: le fonctionnaire en question, qui pourrait prendre le nom de Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financière, se trouverait tôt ou tard dans la délicate situation de ne savoir quel maître choisir, de la Banque cantonale ou de l'Etat de Vaud, ni quel secret garder, celui des affaires ou celui de la fonction. Le conflit de loyauté est programmé. Il est malsain d'y exposer un employé supérieur, comme il est risqué pour ce dernier d'accepter une mission double.

Actuellement, les représentants de l'Etat

au conseil d'administration sont tous délégués, pas employés; tous habilités à veiller en même temps au respect des objectifs stratégiques définis par le canton et aux intérêts de la banque - qui sont aussi ceux de l'économie régionale.

Courante à l'étranger dans les sociétés bénéficiant d'une participation publique à leur capital, l'idée d'un «administratif-administrateur» demeure largement inconnue en Suisse. Pour faire valoir ses droits de propriétaire unique ou majoritaire, la Confédération ne délègue pas d'employés dans les conseils d'administration des CFF, de la Poste, ni de Swisscom par exemple. Elle se contente de nommer des personnes auxquelles elle fait confiance pour exécuter

le mandat inscrit dans la convention d'objectifs ou dans tout autre document relatif à la stratégie de l'actionnaire. Et la présence d'un cadre supérieur de l'administration fédérale dans un conseil signale une situation particulière (Swissair en fin de vol, Swiss actuellement) ou une priorité spéciale, de sécurité notamment (Ruag, entreprise d'armement, Skyguide).

Rentrée dans le courant normal d'affaires bien conduites, la BCV peut se passer d'un fonctionnaire dans son conseil, d'autant que les relations de ses dirigeants avec l'Etat sont désormais plus étroites et mieux réglementées. La CEP peut sans se déjuger renoncer à sa recommandation n° 3. Son honneur serait sauf et son mérite encore augmenté. *yj*

Genève: priorité au trafic d'agglomération

Genève est actuellement confrontée à deux dossiers ferroviaires. D'une part, la rénovation de la ligne du Haut-Bugey, entre Bellegarde et Bourg-en-Bresse, dans le cadre du raccordement de la Suisse aux lignes à grandes vitesses (LGV). Coût: 260 millions de francs, dont 120 à la charge de la Confédération. D'autre part, la liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, dite CEVA, avec la construction du tronçon gare de la Praille - gare des Eaux-Vives, qui figure dans le programme de développement des réseaux de chemin de fer régionaux helvétiques. Coût: 950 millions de francs, dont 550 millions de subvention fédérale.

Une fois n'est pas coutume à Genève, la liaison CEVA est appuyée par un comité de soutien et de promotion réunissant presque tous les acteurs économiques et sociaux.

Récemment, notamment sous la pression de parlementaires jurassiens, la Commission des finances du Conseil national a proposé d'augmenter les crédits pour les raccordements aux LGV de 665 à 990 millions de francs, puis la Commission des transports de cette même Chambre a porté cette somme à 1,3 milliard.

Le Parti radical genevois a réagi en dénonçant ces augmentations substantielles qui se feront, craint-il, au détriment du financement fédéral de CEVA. Certes les lignes de crédit affectées à ces deux projets sont différentes, comme l'a fait remarquer le comité pro CEVA. Mais le bailleur reste le même et les difficultés de la Confédération sont bien réelles.

Par contre, la ville de Genève, la vraie, pas la commune du même nom, est confrontée à une situation très particulière et grave. L'urbanisation de la cuvette genevoise saute par-dessus la zone dite agricole, objet d'une protection rigoriste, et s'étend en couronne vers Douvaine, le pied du Salève et Saint-Julien-en-Genève, le pied du Jura, Gex et Divonne, ainsi que vers Nyon. Dans les communes françaises, un grand potentiel de terrains à bâtir est prêt pour la densification de cette circonférence.

Ce périmètre abrite une ville pour laquelle il est urgent d'établir un projet territorial, notamment parce qu'elle est asphyxiée par la circulation motorisée. La liaison CEVA constitue un élément essentiel d'un tel projet qui concerne l'amélioration des conditions de vie quotidienne d'environ 700 000 habitants. *dm*

L'adieu à la FTMH

Une publication collective retrace trente ans de la vie d'une organisation syndicale qui a contribué au progrès social du pays.

Le syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH) s'est fondu dans Unia pour donner au syndicalisme une force de frappe regroupée. Mais elle ne pouvait pas perdre son identité nominale sans un adieu au passé. Ce que fait un livre de mémoire et de conviction.

Les auteurs ne s'attardent guère sur ce qui fut l'originalité historique de la FTMH, le développement des conventions collectives plaçant la négociation et l'arbitrage avant l'affrontement, ce qu'on a appelé de manière définitive la paix du travail. Cette période connut deux temps forts: la crise des années trente et l'immédiat après-guerre. Le danger de mort économique et le danger d'invasion ont alors nourri un esprit communautaire et d'incontestables avancées sociales (la première convention collective date de mai 1937). Parce que l'exemple est toujours d'actualité, on citera la compensation du renchérissement qui fut contractuellement arrachée: l'entreprise qui ne la respectait pas devait faire la preuve, en ouvrant ses livres de compte, que cette compensation la mettait en danger.

L'adieu porte sur la période 1970-2000, celle d'une mutation. On a peut-être oublié la gravité de la crise horlogère des années septante, ou la lente réduction de l'industrie d'armement, ou la restructuration de l'industrie des machines dont ABB est le symbole. La disparition d'emplois industriels a obligé le syndicat à négocier des plans sociaux, c'est-à-dire à limiter les dégâts. De

même que la désindustrialisation a laissé en refluant des friches industrielles aux portes de Genève, de Zurich, de Winterthur, ou d'Yverdon, de Sainte-Croix, le syndicat subissait une érosion de recrutement, passant de 145 000 membres en 1975 à 84 000 aujourd'hui. Mais les combats furent importants, notamment pour l'égalité hommes - femmes.

L'avancée par le renouvellement régulier des conventions collectives a atteint sa limite en 1998, quand le patronat obtint l'annualisation du temps de travail sans concéder une réduction du temps travaillé, si ce n'est sous forme de vacances ou autres aménagements. D'où la tentation des syndicats d'agir par la voie politique. Plusieurs facteurs l'orientent dans cette direction. L'importance de la législation sociale et l'offensive de droite pour en réduire le coût. Ce qui entraîne une réponse sur le même terrain. Le profil des dirigeants explique aussi l'orientation vers la politique. A partir de 1990, tous ont une formation tertiaire (cf. encadré).

Soumettre à question

En revivant une période aussi proche, ce qui frappe, c'est l'évolution des situations. Celui qui croit que le néo-libéralisme est l'alphabet et l'oméga redécouvrira l'interventionnisme poussé de la Confédération, luttant dans les années septante contre la hausse des prix ou la surévaluation du franc suisse. Mais l'avenir, la durée de demain, pose aux syndicats, à Unia, des questions qu'on souhaiterait mises en évidence.

Face aux exigences accrues de flexibilité présentées par le patronat, y a-t-il un modèle de travail opposable? Faut-il considérer comme un échec définitif le peu de succès de l'épargne-temps? Quelle place à la formation continue?

L'engagement européen du syndicat peut-il gommer les difficiles adaptations au droit communautaire? Ne doit-il pas dans cette perspective promouvoir des plans d'action, notamment pour renforcer les services qui seront libéralisés?

Le syndicat doit-il s'engager dans la défense du travailleur dans sa période non active aussi bien que dans sa période active:

gestion du second pilier, gestion de l'assurance chômage?

Le financement des syndicats peut-il être facilité sans dépendance par une participation des non-syndiqués prélevée à la source après accord avec le patronat?

Comment les syndicats peuvent-ils se profiler dans une société hypermédiatisée?

La participation aux bénéfices revendiquée dans les années septante est-elle toujours à l'ordre du jour?

ag

Voies multiples, but unique.

Regard sur le syndicat FTMH 1979-2000.

Payot, Lausanne, 2004.

Membres du comité directeur du syndicat FTMH (par ordre chronologique 1970- 2004)

Wüthrich, Ernst	1947-1972	Serrurier sur machine
Basler, Gotthold	1955-1972	Mécanicien
Mischler, Hans	1955-1976	Serrurier
Flückiger, Otto	1958 -1980	Travailleur usine d'armement
Ghelfi, André	1958 -1986	Mécanicien
Huguenin, Lucien	1961-1970	Mécanicien
Tschumi, Gilbert	1969-1989	Mécanicien de précision
Besuchet, Roger	1970-1977	Employé de commerce, usine
Tarabusi, Agostino	1972 -1992	Ouvrier usine d'armement
Reimann, Fritz	1972 -1988	Outilleur dans la métallurgie
Fink, Leo	1976-1995	Ecole d'horlogerie
Hatt, Adolphe	1976-1988	Mécanicien
Ermatinger, Francis	1978-1992	Tourneur
Fischer, Joseph	1980-1996	Menuisier
Schmid, Pierre	1987-1995	Ouvrier d'usine
Funk, Werner	1987- ...	Gymnase, Ecole sup. d'économie
Moor, Beda	1989- ...	Serrurier
Brunner, Christiane	1988- 2000	Lic. droit, Brevet d'avocate
Koppel, Edgar	1992 -1996	Lic. histoire et journalisme
Ambrosetti, Renzo	1994- ...	Etudes en jurisprudence
Rennwald, J.-C.	1995- ...	Lic. et Dr. sciences politiques
Frehner, Rolf	1995- ...	Mécanicien automobile
Daguet, André	1996- ...	Lic. sciences politiques
Blanc-Kühn, Fabienne	2000- ...	Laborantine et infirmière, diplôme IDHEAP

Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Entre les avances du pasteur Laporte et des reproches posthumes adressés au mari, Alice raconte le déménagement de sa fille Jeanne sous le regard réprobateur des voisins.

Mon très regretté, je suis passablement essoufflée, j'arrive du dehors, j'étais au cinéma avec Laporte. Il pleut des halberdes, je voulais appeler un taxi, mais pour une si petite course j'ai renoncé. Philippe tenait à me ramener, on a couru, il n'a toujours pas de voiture, le pauvre brandissant mon parapluie à bout de bras, essayant vainement de m'abriter. Tu sais qu'il est charmant, ton ami, et d'une parfaite galanterie! Le genre d'animal en voie d'extinction qu'on devrait protéger, empailler et exposer dans un diorama.

Quel cinéma, quel film, tu te figures peut-être que j'ai le loisir de répondre à tes questions, il est minuit et demi, j'ai une montagne de courrier à liquider et tu voudrais que je te détaille mes nouvelles activités? Tu brûles les étapes, mon Brasier, ça pourrait m'indisposer, songes-y. Remarque, au fond je suis très touchée par l'intérêt inhabituel que tu portes à mes allées et venues. Va pour le déménagement de Jeanne.

Ce fut précipité. Que dis-tu? J'aurais moi aussi quitté la Cure un mois après ton Départ, tu en es persuadé? Comment as-tu deviné? Il aura donc fallu que tu meures pour que mon existence t'importe un tant soit peu. C'est vrai, je te sens préoccupé de moi et ça me ravit, depuis le soir de nos retrouvailles tu me surveilles, tu analyses mes réactions, tu recoupes, tu visionnes, tu déduis, ah! que n'as-tu exercé tes subtils talents de détective auparavant.

Dans ce domaine j'aurais pu te servir de modèle. Rappelle-toi au village, les bisbilles, les manigances, les haines entre familles, les réconciliations, n'est-ce pas moi, ta fidèle Alice, qui traquais toute information utile, qui te rapportais le moindre cancan? J'étais ton indicatrice, ta courroie de transmission, je préparais même tes visites à domicile! Sans moi, tu aurais pu fermer boutique. Dommage, si tu t'étais investi un minimum, nous aurions rassemblé le troupeau tout entier. Avec le

recul, cependant, je m'explique mieux ta désaffection progressive. L'âge venant, tu avais perdu le goût de convaincre, le feu sacré en toi s'était éteint. Tes ouailles ne te captivaient plus. Quant à Dieu, La Trinité, la Grâce, la Conscience, la Révélation, tu avais fini par t'en fiche royalement, à quelques mois de ta retraite tu ne songeais plus qu'à jardiner en paix. Ah! Ça oui, tes poireaux étaient bien alignés, tes plates-bandes bien sarclées et la Julie Cachelin bien binée.

Voilà, j'ai réussi à te choquer! Je parie qu'une fois de plus tu me juges vulgaire. D'ailleurs tu te servais constamment de cet adjectif de droite. Oui, de droite, pourquoi t'insurger? Tu étais viscéralement

de droite, mon vieux, ce n'est pas un péché, un chrétien de droite est encore un chrétien, que je sache. Pardonne-moi, je suis énervée, la faute à Laporte qui me poursuit de ses demandes en mariage. Je rigole doucement, tu imagines, deux pasteurs à la file? Je n'y survivrais pas.

Bon, le déménagement. Jeanne débarque d'un camion, encadrée de deux mastards, torse nu et couverts de tatouages. Sans daigner venir me saluer, elle se met à débarrasser sa chambre de jeune fille, celle qu'elle nous avait supplié de garder en l'état pendant son stage de langues, celle que nous avions condamnée, privant ainsi nos hôtes de son usage. La troupe envahit la maison, Jeanne m'adresse un vague signe de la main au passage, avant de donner ses instructions. Serviles, ses sbires s'exécutent comme s'ils avaient répété la scène à l'avance. Jeanne possède une autorité si naturelle qu'on pourrait penser que le droit divin a été inventé à son intention. Au demeurant, c'est fou ce qu'elle te ressemble, elle a repris ton flambeau, elle imite tes gestes et tes attitudes à s'y méprendre, étale une assurance pareille à la tienne. Moi? Elle m'a rayée de sa carte de visite, je ne suis plus sa mère, mais ta veuve, uniquement.

Elle emballe les couverts en argent de ta tante Marie, sous prétexte que tu les lui aurais promis. Je n'ose m'interposer, j'observe, muette, les deux malabars caler les coffrets rembourrés dans des cartons à bananes. Puis c'est le tour de la vaisselle, le vieux Limoges dépareillé, «vous ne l'utilisiez jamais.» Pour la porcelaine translucide, les colosses ont des délicatesses d'accoucheuse, Jeanne pourtant ne s'en laisse pas compter, elle inspecte chaque cargaison avec soin. Dans ton bureau, les voici déjà qui s'emparent de ton fauteuil Voltaire. Bientôt, ils vident ta bibliothèque de la collection complète des Rousseau, édition de Genève. Là, c'en est trop, je proteste, ton père me les avait légués nommément dans son testament. Jeanne n'insiste pas, hausse les épaules et fait enlever illico ton poste de télévision.

On s'affaire, on emmaillote, on empile. Le camion se remplit. Jeanne félicite ses hominiens, leur claque les biceps en s'esclaffant, les embrasse goulument devant l'atroupement de nos voisins. Accourus en nombre, ceux-ci hochent la tête, certains réprovent, s'indignent discrètement, Jeanne n'en a cure, elle les nargue de ses seins pointés, ta fille aujourd'hui a la poitrine mauvaise, et sous sa frange cuivrée, elle affiche son regard de métal fondu. Secouant sa crinière, elle vient se planter devant moi et déclame, en tragédienne qu'elle est: «Déménage, maman, et au plus vite. Ne reste pas dans ce trou, à mariner dans tes souvenirs. Pour l'argent, le notaire de papa est de bon conseil, tu verras.» Jeanne monte à l'avant du véhicule, s'empare du volant en sifflotant, ses acolytes tassés sur le côté droit de la cabine. Je lui souffle un baiser, elle jure de téléphoner souvent, je feins de la croire.

Alors les voisins, en chœur antique: «Si Monsieur le pasteur voyait ça, Madame Wermeille, votre Jeanne vous dépouille, son père à peine sous terre, et vous ne vous défendez pas!» Qu'ils fassent silence, personne ne peut évaluer ce que mère about. Jeanne me rend un fier service. Elle me force à endosser un deuil total, comme on dit d'une guerre qu'elle est totale. Mari et enfant disparus, dépêtrée de ma raison sociale, je suis de retour sur terre.

(A suivre)

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Daniel Marco (dm)
C-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch